

1. Positionnement des CEMÉA dans la réforme de l'École et des rythmes scolaires

Il y a UNE éducation, elle est globale et cohérente. Elle nécessite une complémentarité qui est exercée par l'école, la famille, les activités péri-éducatives organisées par les collectivités ou les associations.

L'apprentissage des valeurs citoyennes, républicaines, laïques et du vivre ensemble est un impératif qui demandera une révolution culturelle, la mise en cohérence de tous les temps et lieux éducatifs, ainsi que la participation des acteurs de la cité qu'ils soient élus, professionnels, parents, ou membres d'associations locales...

Soucieux d'une réelle mobilisation de l'ensemble de la communauté éducative, au sens large, **reconnaissant comme acteurs toutes celles et ceux qui participent aux apprentissages, formels ou non formels**, conscients ou inconscients, les CEMÉA soutiennent les perspectives posées par la refondation de l'École Publique pour les enfants, dans un souci d'égalité d'accès à l'éducation sous toutes ses formes, impulsés par des services publics modernes et ambitieux.

Pour les CEMÉA, le Projet Éducatif Territorial constitue **un véritable levier pour associer de façon concertée et réfléchie, pour mobiliser de façon dynamique, l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation**, notamment les parents, favorisant une approche partagée de l'éducation, une politique de concertation et une cohérence d'intervention entre l'ensemble des acteurs éducatifs.

Les propositions des CEMÉA visent, **à accompagner les équipes d'élu(e)s, les équipes enseignantes, les équipes d'animation**, et à **renforcer les compétences des acteurs**, dans l'élaboration, la mise en place d'un Projet Territorial ou dans l'évaluation d'un projet existant.

Les CEMÉA se situent dans une perspective d'un service public de l'éducation, visant à favoriser l'égal accès de tous les enfants aux pratiques culturelles, artistiques, sportives...